



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 259-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-19 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME**

**Lors de la session régulière du Conseil de la Municipalité tenue le
20 mai 2026, le Conseil a adopté par la résolution 26-05-20-160
le règlement 259-26 modifiant le règlement numéro 194-19
relatif au plan d'urbanisme.**

**Toute personne intéressée peut consulter le texte complet du
règlement au bureau de la Municipalité situé au 28, rue
Principale, Saint-Sixte du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h00, ou
sur le site web de la Municipalité à l'adresse :**

<https://www.saintsixte.ca/>

Michel Tardif

Directeur général, greffier-trésorier par intérim

25 mai 2026